



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D\_2025\_04\_33

Date de convocation du conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

M. HERBRETEAU Bernard a donné pouvoir à M. ELUERD Roland  
Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques  
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Budget Epicerie Bar –  
Constatation du résultat 2024

Secrétaire de séance : Madame CHARRANNAT Corinne

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les résultats du compte administratif 2024 du Budget Epicerie-Bar :

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Dépenses	
Résultat	0,00 €
Report	13 837,02 €
Transfert (op ordre non budg)	- 3 830,32 €
Solde de clôture	10 006,70 €

Elle rappelle au conseil municipal que, par délibération n° D2024\_03\_16 du 6 mars 2024, il avait été décidé de clôturer le Budget Annexe Epicerie au 31 décembre 2024.

Le compte de Gestion ainsi que le compte administratif 2024 font état d'un résultat au titre de l'exercice 2024 de 10 006,70 € correspondant au résultat de clôture 2023 de 13 837,02 € diminué du montant de l'annulation du stock (opération d'ordre non budgétaire) d'un montant de 3 830,32 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**CONSTATE ce résultat de 10 006,70 € qui sera intégré dans le Budget Principal en cours d'année.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 02/04/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 04/04/2025.



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN